

Patricia Parodi-Bessiere et Franck Gatto

La prévention par l'activité physique et l'éducation à la santé constituent un enjeu majeur pour le masseur-kinésithérapeute dans un système de santé en mutation

Contexte

Il a été cherché à identifier les conditions nécessaires pour que les actes d'éducation à la santé et de prévention par l'activité physique réalisés par les masseurs-kinésithérapeutes (MK) auprès de leurs patients en soins de ville soient mieux reconnus sur le plan épidémiologique et soit valorisés sur le plan financier.

En 2005 l'OMS a produit un rapport sur la prise en charge des maladies chroniques et a recommandé certains changements nécessaires. « *Un modèle de formation uniquement axé sur la prise en charge de symptômes aigus apparaît de plus en plus comme insuffisant pour répondre aux problèmes posés par le nombre croissant de patients atteints d'affections chroniques* » (OMS, 2005).

Question de recherche

Quelles seraient les conditions qui permettraient la mise en œuvre d'un partenariat entre une mutuelle nationale et un réseau de MK pour le développement de programmes d'éducation à la santé et de prévention par l'activité physique à destination des mutualistes ?

Population

Un directeur de la santé de la MGEN.

Méthode et outil d'enquête

Méthode quasi clinique par un entretien semi-directif.

Traitement des données

Analyse de contenus par indexation thématique et notionnelle.

Résultats majeurs

Les compétences des MK en prévention par l'activité physique et en éducation à la santé ne sont pas remises en cause par le directeur de la santé de la MGEN.

Néanmoins aucun projet n'est envisagé avec la profession alors que pour certaines maladies chroniques, la prévention et l'éducation à la santé sont confiées à d'autres professions (diététiciens, éducateurs sportifs...).

Le directeur conseille aux MK de construire des projets qui seront soumis à une évaluation par ses services. Selon lui, il serait fort pertinent de proposer en partenariat avec des mutuelles des interventions dans les écoles, en médecine du travail et au sein des antennes départementales de la MGEN.

L'étude a permis de repérer l'évolution souhaitée du système de santé français et les conditions nécessaires à remplir pour envisager la valorisation des compétences des MK au service de la santé publique.

Limites et critiques du dispositif de recherche

Il serait intéressant d'interviewer d'autres responsables de mutuelles et de caisses pour tester les résultats obtenus.

Apport des résultats à la pratique et perspectives de recherche

Dans le cadre des soins mais aussi des activités de conseils en prévention primaire, les actions d'éducation à la santé et de prévention par l'activité physique des MK sont à mieux identifier et à mieux communiquer pour favoriser leur valorisation. « *Pour passer du*

premier système de soins centré sur la maladie à la troisième génération de santé fixée sur l'équilibre dynamique et évolutif entre l'individu et son environnement » (Gatto, 2005) il faudrait certainement construire et évaluer des programmes d'éducation à la santé et de prévention par l'activité physique en partenariat avec des Institutions de santé.

Les MK devraient s'attacher à mesurer ses activités dans le cadre de partenariats Institutionnels pour mieux les faire exister, les développer et ainsi permettre leur reconnaissance sur le plan scientifique et sur le plan financier.

Références bibliographiques

- Gatto F. (2005). *Enseigner la santé* ; Paris : l'Harmattan.
- OMS. (2005). *Former les personnels de santé du XXI^e siècle : Le défi des maladies chroniques*.